



ADDENDUM 02 to Solicitation 16-109843 for Cleaning Services in Beirut, Lebanon.

In the French version only of the RFP, at Paragraph **2.3.4 Exigences en matière d'assurance**

DELETE: "Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisés à faire des affaires au Canada et stipulant que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat à la suite de la demande de propositions, peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites dans l'avant-projet de contrat."

and REPLACE WITH: "Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisés à faire des affaires au Liban et stipulant que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat à la suite de la demande de propositions, peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites dans l'avant-projet de contrat."

*(The word "Canada" was replaced by "Liban". Please note that this addendum does not change anything in the English solicitation documentation).*

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.